



Commission de la Mobilité et des Travaux publics

Procès-verbal de la réunion du 28 mars 2019

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 14 et 21 mars 2019
2. 7316 Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 26 juillet 2002 sur la police et sur l'exploitation de l'aéroport de Luxembourg ainsi que sur la construction d'une nouvelle aérogare
- Rapporteur : Monsieur Carlo Back
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 7450 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019 et modifiant :
1° le Code de la sécurité sociale ;
2° le Code du travail ;
3° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung ») ;
4° la loi modifiée du 30 juin 1947 portant organisation du Corps diplomatique ;
5° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
6° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
7° la loi modifiée du 10 décembre 1998 portant création de l'établissement public dénommé « Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall » ;
8° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ;
9° la loi modifiée du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000 ;
10° la loi modifiée du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 ;
11° la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes
- Rapporteur : Monsieur André Bauler
- 7451 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018 - 2022
- Rapporteur : Monsieur André Bauler

- Présentation du volet budgétaire concernant la Mobilité et les Travaux publics par le Ministre
4. Sécurité dans les trains et sur les rails - Information du Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics

5. Divers

*

Présents : M. Carlo Back, M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Frank Colabianchi, M. Yves Cruchten, M. Félix Eischen, M. Jeff Engelen, M. Marc Goergen, M. Max Hahn, M. Marc Hansen, M. Aly Kaes, M. Marc Lies, M. Marco Schank, M. Serge Wilmes

M. Georges Engel remplaçant M. Dan Biancalana

M. François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics
M. Tom Weisgerber, Mme Félicie Weycker, Mme Vénére Dos Reis, du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

M. Marc Hoffmann, de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois (CFL)

M. Laurent Besch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Dan Biancalana

M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : M. Carlo Back, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 14 et 21 mars 2019

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

2. 7316 Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 26 juillet 2002 sur la police et sur l'exploitation de l'aéroport de Luxembourg ainsi que sur la construction d'une nouvelle aérogare

Suite à une courte présentation par Monsieur le Président-Rapporteur, le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. 7450 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019 et modifiant :
1° le Code de la sécurité sociale ;
2° le Code du travail ;
3° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung ») ;
4° la loi modifiée du 30 juin 1947 portant organisation du Corps

diplomatique ;

5° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;

6° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;

7° la loi modifiée du 10 décembre 1998 portant création de l'établissement public dénommé « Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall » ;

8° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ;

9° la loi modifiée du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000 ;

10° la loi modifiée du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 ;

11° la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes

7451 **Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018 - 2022**

Monsieur le Ministre procède à la présentation, dans le cadre du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2019, du volet de la mobilité et des transports, ainsi que de celui du département des travaux publics pour le détail de laquelle il y a lieu de se référer au document annexé.

Pour ce qui est du volet département des travaux publics le montant total des crédits pour l'année 2019 (dépenses courantes et dépenses en capital (hors dotations fonds spéciaux y compris dépenses fonds spéciaux)) s'élève à 917.928.942 euros.

Dans le domaine de la voirie, les dépenses du fonds des routes serviront à poursuivre les grands chantiers en cours ainsi que l'entretien lourd de la grande voirie. Seront également financés par le fonds des routes les nouveaux projets du domaine de la voirie normale jadis réalisés par le biais des crédits du budget des dépenses en capital.

Dans le domaine des bâtiments de l'État, les dépenses des fonds d'investissements publics et du préfinancement serviront à terminer les projets en cours de réalisation et à construire de nouveaux immeubles selon les critères du développement durable, à savoir construire des bâtiments fonctionnels à faible consommation d'énergie. Le fonds d'entretien et de rénovation créé par la loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2007 (article 40) a pour objectif, d'une part, d'introduire le concept de l'entretien préventif dans la gestion du patrimoine immobilier de l'État et, d'autre part, de parer aux inconvénients découlant de l'annualité du budget en matière de travaux qui, par leur nature, s'étendent le plus souvent sur plusieurs exercices.

Pour ce qui est des priorités en matière de mobilité et de transports, les crédits budgétaires 2019 tiennent compte des priorités du Gouvernement en matière de transports, notamment par une mise en œuvre de la mobilité multimodale (réseau ferré, tramway, bus, mobilité douce, mobilité alternative). Il s'agit d'identifier les mesures et les infrastructures les plus adaptées à améliorer durablement la mobilité dans toutes les régions du pays et des régions frontalières et, le cas échéant, d'adapter la planification en cours afin

que toutes les infrastructures contribuent au concept global. Une autre priorité est la réalisation du programme d'investissement ambitieux. En outre, les projets d'infrastructure seront mis en œuvre plus rapidement qu'initialement prévu. Une autre priorité est la décarbonisation du transport et la promotion de l'électromobilité, ainsi que l'amélioration de la sécurité routière (campagnes, radar-tronçon etc.)

Pour ce qui est des investissements dans les transports publics, 1.752 million d'euros (plus de 2 milliards avec 2023) seront investis dans le rail entre 2018 et 2022 (soit par année par habitant un investissement de 600 euros) : 400 millions d'euros seront investis dans le matériel roulant (ce qui est le plus grand marché de l'histoire du rail au Luxembourg ; le matériel sera livré entre 2020 et 2023) et 229 millions d'euros seront investis dans le tramway.

Le réseau national de bus RGTR sera complètement réformé. Les objectifs de la réorganisation sont notamment la hiérarchisation et optimisation des lignes d'autobus régionales, l'amélioration des dessertes les dimanches et jours fériés et l'amélioration des fréquences en soirée.

Un autre objectif poursuivi est celui du « no-emission » jusque 2030 par la mise en service de bus électriques sur le réseau RGTR.

Finalement il est planifié d'introduire la gratuité des transports publics le 1^{er} mars 2020.

De l'échange de vues subséquent il y a lieu de retenir ce qui suit :

M. Marco Schank (CSV) et M. Marc Lies (CSV), tout en se référant à divers problèmes qui se posent notamment au niveau communal, souhaitent recevoir plus d'informations pour ce qui est du planning pour le projet de loi n°7371 concernant les pistes cyclables et l'avancement du dossier concernant le réseau cyclable national et les raccordements de ce réseau vers les réseaux cyclables communaux.

Monsieur le Ministre informe la commission que le projet de loi n°7371 prévoit une extension du réseau national de pistes cyclables de 630 km à 1.100 km, avec 300 km de nouveaux tracés. L'effectif de l'équipe travaillant sur le dossier sera augmenté. Pour toutes les questions et remarques concernant notamment les réseaux cyclables dans les communes, Monsieur le Ministre propose à la commission d'inviter les experts travaillant sur le dossier dans l'une des prochaines réunions de la commission. Dans ce contexte la date du 25 avril 2019 est proposée. Le dossier est confronté à deux principaux problèmes, à savoir celui des emprises et celui des conflits potentiels avec la réglementation concernant la protection de l'environnement.

M. Marc Goergen (Piraten) souhaite savoir s'il est planifié de construire, respectivement d'accorder un cofinancement pour une auberge de jeunesse dans la région frontalière du sud du pays, notamment à Pétange. Monsieur le Ministre informe que cette décision ne tombe pas dans son domaine de compétence, mais plutôt dans celui du Ministre ayant le tourisme dans ses attributions.

M. Marc Goergen aimerait encore savoir si l'on dispose de suffisamment d'entreprises de construction pour réaliser tous les projets ambitieux annoncés dans le projet de budget. Monsieur le Ministre, tout en confirmant

qu'il y a une certaine pénurie, estime que l'introduction d'un dispositif temporaire permettant d'accorder des permissions de pouvoir travailler pendant les congés collectifs dans le secteur du bâtiment et du génie civil, permettrait de faire avancer considérablement les grands projets d'infrastructure (perte de 8 à 10 mois actuellement en raison du congé collectif). À noter que le congé collectif diminue la capacité de production de façon importante.

Pour ce qui est du T.I.C.E., M. Marc Goergen souhaite savoir si le remplacement des bus au gaz naturel par des bus électriques est d'ores et déjà prévu dans le présent projet. Monsieur le Ministre donne à considérer que le remplacement des anciens bus par des bus au gaz naturel est un choix qui appartient aux responsables du syndicat des communes du sud et non pas au Ministère. Il est rappelé que le Gouvernement est partisan des véhicules automoteurs électriques. Il est encore expliqué que le T.I.C.E. a procédé à un renouvellement de sa flotte de bus il y a quelque temps, à un moment où la technologie des véhicules automoteurs électriques n'était pas encore arrivée à maturité. Le T.I.C.E. alimente sa flotte de bus avec du biogaz.

Il est confirmé que le projet concernant la réalisation du tram rapide entre Luxembourg-Ville et Esch-sur-Alzette n'est pas prévu dans le budget 2019, mais qu'une loi de financement est en cours de préparation. Néanmoins, une équipe a déjà été mise en place au sein du Ministère et qui est en train de travailler sur le dossier ; équipe qui a d'ailleurs été récemment renforcée par un agent supplémentaire. Il est proposé à la commission de présenter l'avancement du dossier en automne/hiver 2019.

4. Sécurité dans les trains et sur les rails - Information du Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics

Le groupe politique CSV a demandé par lettre du 20 mars 2019 de recevoir de la part de Monsieur le Ministre des informations au sujet du temps de travail des agents de police et des mesures de sécurité dans les transports publics.

En effet, lors de l'assemblée générale du Syndicat National de la Police Grand-Ducale (SNPGL) du 18 mars 2019, le Président du syndicat a entre autres critiqué le fait que de nombreux agents de police seraient contraints de prêter des heures supplémentaires de façon non conforme aux dispositions légales en vigueur.

De son côté, le syndicat « FNCTTFEL-Landesverband » vient, quant à lui, d'exiger un renforcement de la sécurité du personnel de la compagnie ferroviaire CFL suite à l'agression brutale de deux employés des CFL samedi dernier en gare d'Oetrange par un groupe d'individus.

Monsieur Marco Schank (CSV) souhaite savoir s'il est toujours planifié de créer une unité de police spéciale pour les transports publics, déjà annoncée par Monsieur le Ministre dans le passé. En effet, la création d'une telle unité permettrait notamment d'accroître le sentiment de sécurité auprès des usagers.

M. Marc Goergen (Piraten) souhaite savoir si les activités de gardiennage et de sécurisation/missions de sécurité auprès de la CFL sont actuellement assurées par la société « Dussmann » ou par des agents employés par la CFL ? Qu'en est-il d'une obligation d'identification des passagers/voyageurs ? En cas d'interdiction d'entrer, le personnel d'accompagnement des trains de la CFL dispose-t-il uniquement d'un nom ou également d'une photo en vue de pouvoir identifier les personnes en question ? Le personnel d'accompagnement des trains a-t-il droit à une prime de risque ? Est-il envisagé par Monsieur le Ministre d'augmenter le montant des sanctions ?

Monsieur le Ministre estime que - même s'il existe des zones sensibles dans notre pays et que tout incident est un incident en trop de manière générale, et notamment en comparaison avec les pays voisins, la sécurité est assurée dans nos trains.

Il annonce que des réflexions sont actuellement menées pour installer, le cas échéant, des caméras de surveillance sur le train vers l'avant en vue de pouvoir surveiller les voies ferrées, tout en veillant à respecter les règles relatives à la protection des données. Or, la CNPD n'autorise actuellement pas une telle installation. Il est songé à adapter la législation afin de permettre une telle installation. Un problème analogue se pose d'ailleurs pour l'installation de caméras au niveau des croisements avec la voie du tramway ou encore pour l'extension de la vidéosurveillance au niveau des gares. Monsieur le Ministre informe dans ce contexte qu'il a déjà demandé un avis circonstancié de la part de l'Inspection générale de la police.

La commission est informée qu'actuellement 80 % des gares du Luxembourg sont équipées de caméras de surveillance. En effet, si tous les trains sont déjà équipés de caméras de surveillance, il est envisagé qu'à l'avenir toutes les gares le soient aussi.

Monsieur le Ministre confirme que l'objectif est d'introduire une unité de police dans les transports publics et que le maintien de l'ordre doit rester entre les mains des autorités publiques. La police ou d'autres corps qui relèvent de l'État doivent être utilisés dans l'espace public. Une unité de police des transports publics existe déjà dans les pays voisins. Cette unité devrait être mise en place fin 2019.

Pour ce qui est d'une prime de risque, Monsieur le Ministre estime qu'il faut d'abord définir le nouveau rôle et adapter les missions des agents concernés de la CFL avant de mener des réflexions concernant une éventuelle prime.

Il est confirmé que les activités de surveillance étaient à l'époque assurées par des agents de la CFL, mais qu'il s'agissait uniquement d'une mesure transitoire pour l'emploi. Actuellement, cette charge est confiée à une société externe (une présence physique est assurée dans 10 % des trains) et cette façon de procéder sera maintenue à l'avenir.

Monsieur le Ministre, tout en précisant que, si le choix de confier cette tâche à une société externe appartient à la CFL, souligne qu'il fera tout ce qui est nécessaire pour que le maintien de l'ordre reste entre les mains des autorités publiques. Des réflexions sont menées pour élaborer un concept qui permettrait à la police ou d'autres corps comme les douanes d'intégrer cette unité. Il annonce également le lancement d'un projet-pilote visant à remplacer

dans les réceptions des institutions publiques les agents de sécurité par des militaires. Le projet-pilote est lancé dans une première phase au Ministère d'État et ensuite à la Chambre des Députés.

En outre, il est également confirmé que les passagers de train ont à l'état actuel déjà une obligation d'identification en cas de contrôle par le personnel accompagnant le train. En cas de refus du passager de s'identifier, le passager peut être invité de quitter le train. En cas d'un nouvel refus, la police est prévenue.

Concernant des statistiques sur les incidents se produisant dans les transports publics, la commission est informée que le groupe de travail « Sécurité dans les transports publics », (fonctionnant sous la tutelle du Ministère des Transports et qui se compose de représentants du Ministère des Transports, des différents opérateurs (CFL, RGTR, T.I.C.E., AVL), du SYVICOL (Syndicat des villes et communes luxembourgeoises) et des syndicats du secteur des transports publics) a pour mission d'établir des statistiques fiables sur les incidents se produisant dans les transports en commun et de proposer des mesures préventives et/ou répressives. Quant aux statistiques les plus récentes, la commission est informée que les chiffres sont relativement stables, i.e. stagnent. Le Président de la commission estime que les statistiques devraient également fournir des précisions concernant le profilage des délinquants. Monsieur le Ministre précise qu'on ne dispose pas de telles informations. En effet, uniquement la police dispose de telles informations.

Monsieur le Président suggère de lancer une campagne de sensibilisation afin de dissuader des personnes malintentionnées de commettre de tels actes. Monsieur le Ministre, tout en ne s'opposant pas à cette idée, estime qu'un des seuls moyens de prévention effectif est celui de la sanction ainsi que celui d'une politique sociale voire d'une intégration sociale plus poussées. En effet, il est songé à sanctionner financièrement à l'avenir les mauvais comportements des passagers à bord des trains. Une réflexion en ce sens est en cours. Certaines gares devront également être réaménagées en vue de la création d'un environnement plus agréable et convivial.

Il est encore confirmé qu'en cas d'interdiction d'entrer, le personnel d'accompagnement des trains de la CFL dispose uniquement d'un nom et non pas d'une photo en vue de pouvoir identifier ces personnes.

Monsieur le Ministre annonce également vouloir mettre en place un groupe de travail entre le Ministère de la Mobilité et celui de la Sécurité intérieure en vue de l'élaboration d'un programme pour améliorer la sécurité dans les transports publics.

M. Max Hahn (DP), tout comme M. Marc Goergen (Piraten), saluent le fait que les trains de nuit soient toujours dotés de personnels de sécurité.

Il est encore constaté que la police est actuellement confrontée à un énorme manque de personnel. Il faut trouver des solutions à cette problématique, p. ex. en explorant de nouvelles voies.

Suite à des questions de M. Marc Goergen (Piraten) concernant les moyens dont dispose le personnel d'accompagnement pour intervenir contre les passagers ne se conformant pas aux règles, Monsieur le Ministre rappelle

que le rôle de sécurité incombant aux agents de la CFL se focalise sur le volet technique. Le volet répressif incombe et incombera également dans le futur aux forces de l'ordre.

5. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

La Secrétaire-administrateur,
Tania Sonnetti

Le Président de la Commission de la Mobilité et des
Travaux publics,
Carlo Back

Présentation Budget 2019



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Département des travaux publics

**Réunion de la Commission de la Mobilité et des Travaux publics du
jeudi, 28 mars 2019 à 9.00 heures**

Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de
l'Etat pour l'exercice 2019



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Département des travaux publics

Volet Département des travaux publics



Présentation Budget 2019

Crédits totaux 2019 (dépenses courantes et dépenses en capital (hors dotations fonds spéciaux y compris dépenses fonds spéciaux):

917.928.942 €



Présentation Budget 2019

Dans **le domaine de la voirie**, les dépenses du fonds des routes serviront à poursuivre les grands chantiers en cours ainsi que l'entretien lourd de la grande voirie.

Seront également financés par le fonds des routes les nouveaux projets du domaine de la voirie normale jadis réalisés par le biais des crédits du budget des dépenses en capital.

Dans la loi annuelle concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat - et plus particulièrement dans les dispositions relatives aux divers fonds d'investissements - il est prévu de **conférer l'utilité publique à tous les projets** de construction y mentionnés de sorte que les projets ne soient pas retardés si une acquisition des terrains requis à l'amiable n'est pas possible.



Présentation Budget 2019

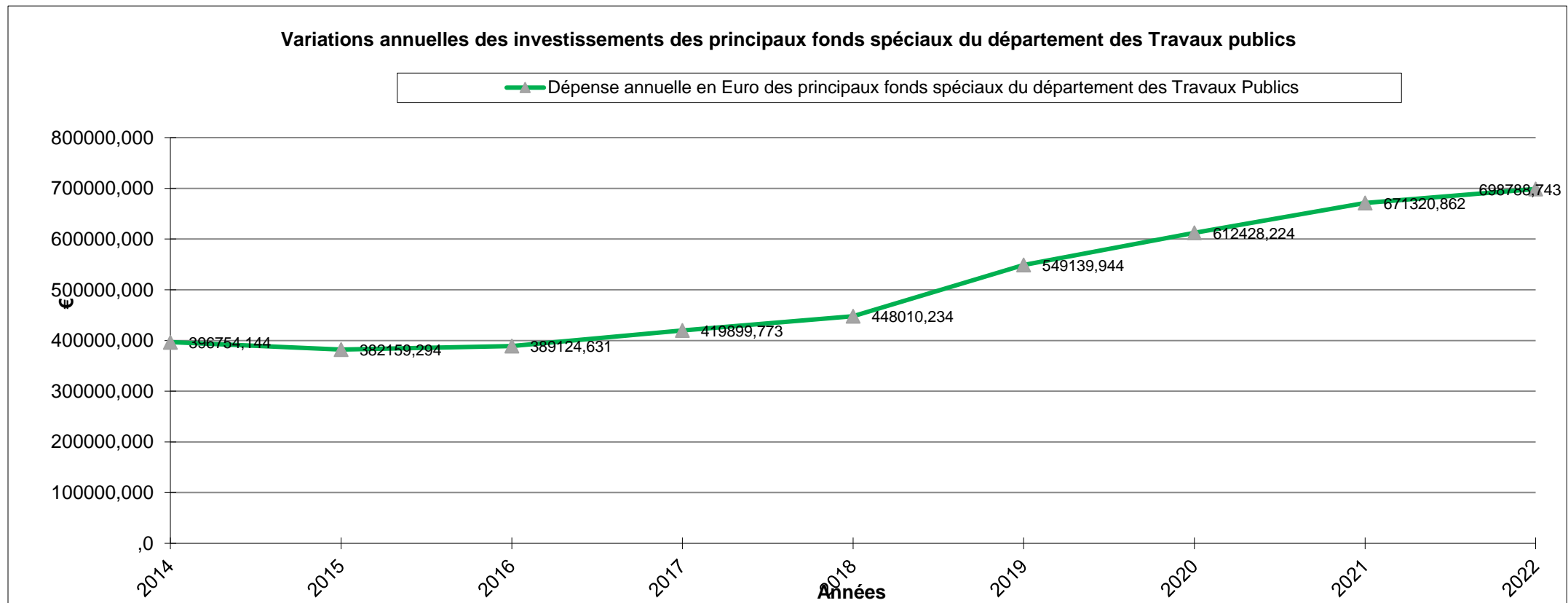
Dans **le domaine des bâtiments de l'Etat**, les dépenses des fonds d'investissements publics et du préfinancement serviront à terminer les projets en cours de réalisation et à construire de nouveaux immeubles selon les critères du développement durable, à savoir construire des bâtiments fonctionnels à faible consommation d'énergie.

Le fonds d'entretien et de rénovation créé par la loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 (article 40) a pour objectif d'une part, d'introduire le concept de l'entretien préventif dans la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et, d'autre part, de parer aux inconvénients découlant de l'annualité du budget en matière de travaux qui, par leur nature, s'étendent le plus souvent sur plusieurs exercices.



Présentation Budget 2019

Total des investissements 2014-2022 effectués par le biais des fonds spéciaux du département des Travaux Publics



Présentation Budget 2019

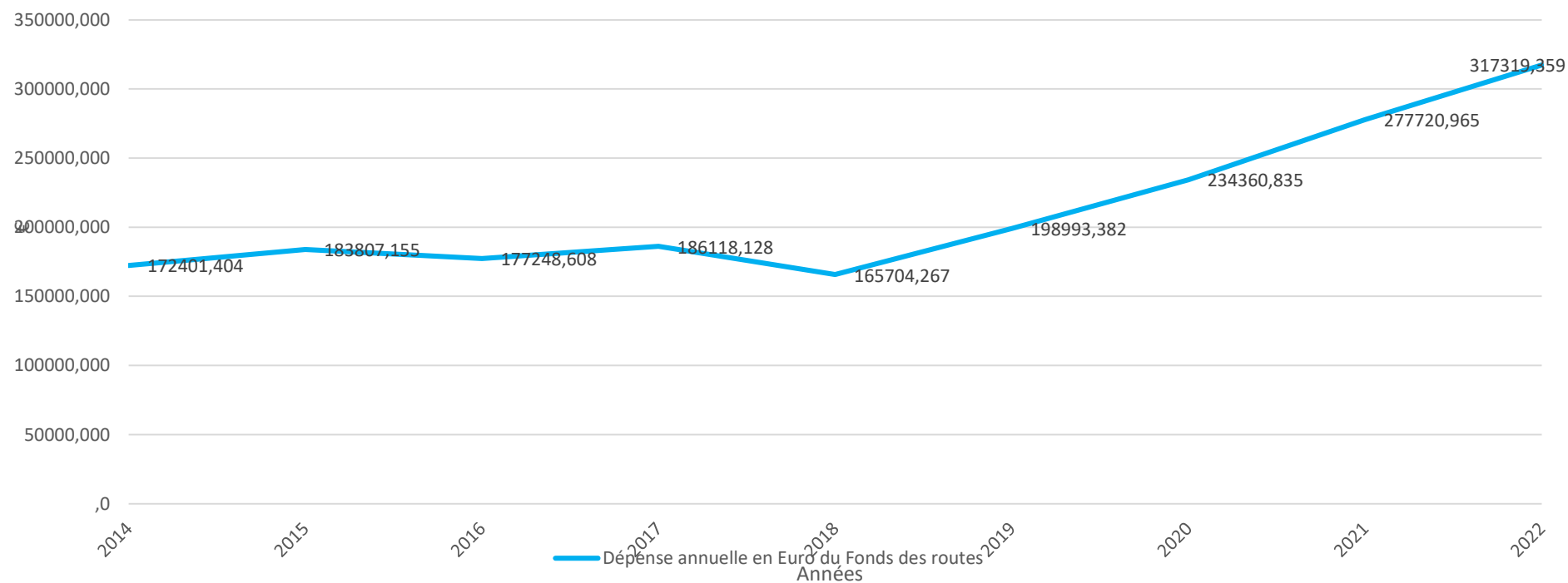


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Département des travaux publics

Total des investissements 2014-2022 effectués par le biais du **Fonds des Routes** du département des Travaux Publics

Variations annuelles des investissements des principaux fonds spéciaux: Fonds des routes





Présentation Budget 2019

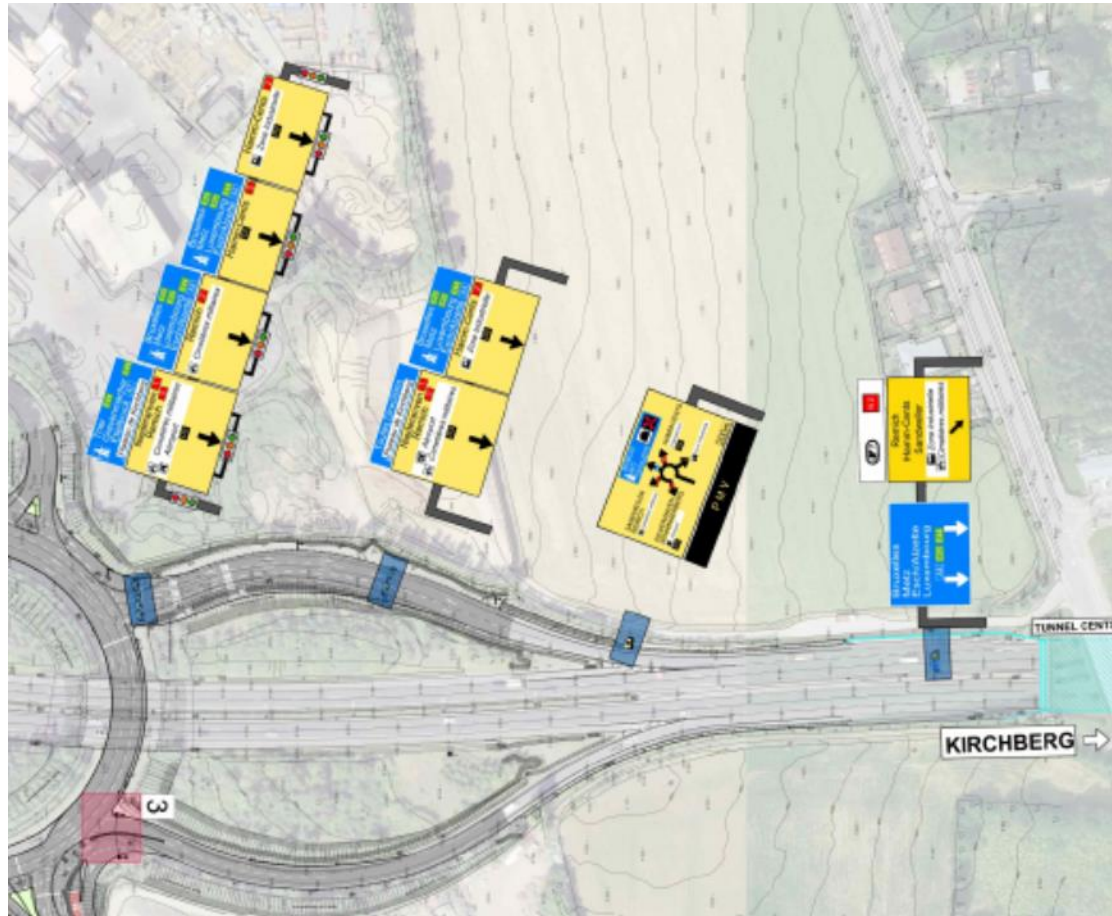


Loi du 24 août 2016 relative à la réalisation de la phase 1 de la route **Nouvelle N3 entre la Gare Centrale et le Pôle d'échange Bonnevoie**

- Loi de financement: 106,021 M€
- Début des travaux: janvier 2019
- Dépense prévisible 2019: 25 M€



Présentation Budget 2019



Réaménagement du rond-point Robert Schaffner / échangeur Irrgarten

- Montant des travaux: 17,45 M€
- Début des travaux: 2018
- Dépense prévisible 2019: 8 M€



Présentation Budget 2019



Liaison Micheville

- 3 lois de financement: 329,5 M€ (non indexé)
- Début des travaux: 2006
- Dépense prévisible 2019: 25,5 M€



Présentation Budget 2019



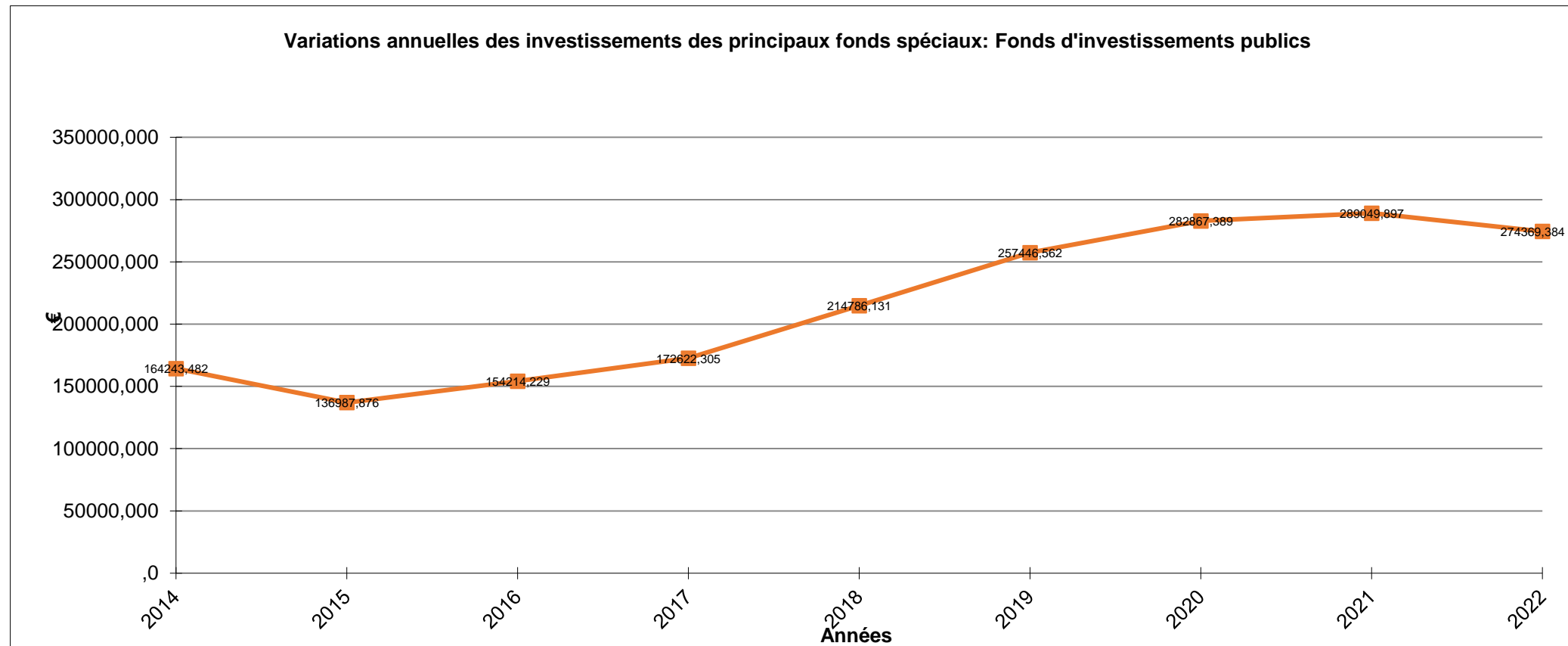
Loi du 23 décembre 2014 relative à la réalisation du **Pôle d'échange multimodal de la Gare d'Ettelbruck**

- Loi de financement: 43,8 M€
- Début des travaux: 2017
- Dépense prévisible 2019: 5 M€



Présentation Budget 2019

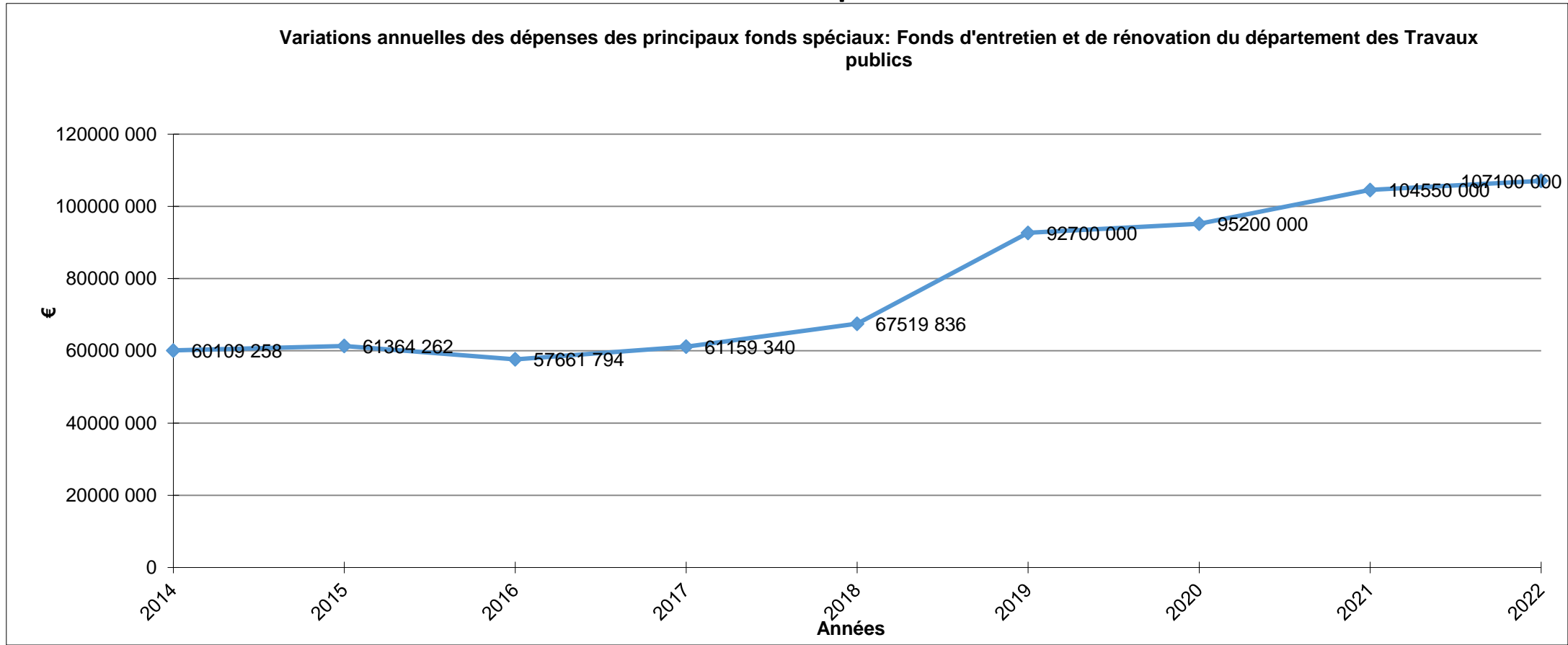
- Total des investissements 2014-2022 effectués par le biais des **Fonds d'Investissements publics** du département des Travaux Publics





Présentation Budget 2019

- Total des dépenses 2014-2022 effectuées par le biais des **Fonds d'entretien et de rénovation** du département des Travaux Publics

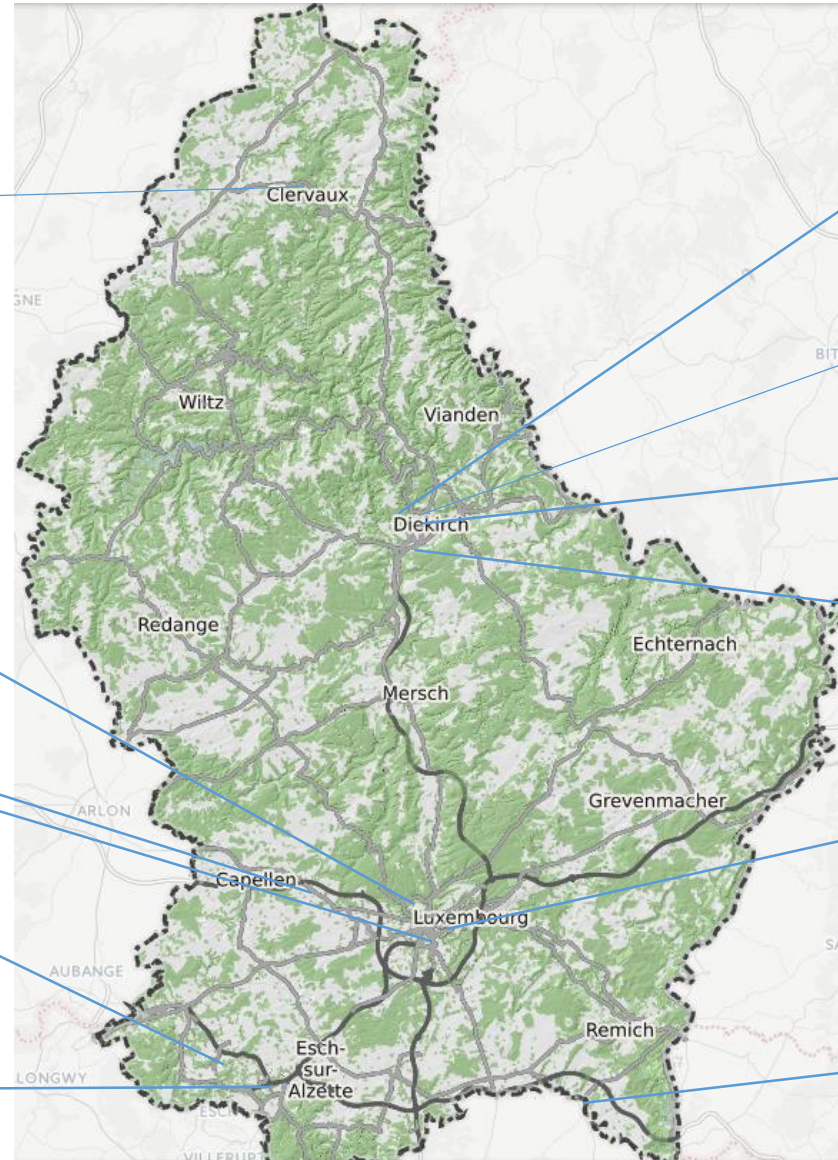


Projets de construction prioritaires



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Département des travaux publics



Lycée à Clervaux
2015-2018 – 81 mio.€

Lycée Michel Lucius au Kirchberg
2022-2026 – 180 mio.€

École nationale pour adultes
et le Sportlycée à Belval/Mamer
prochainement

Lycée technique de Bonnevoie
prochainement

Ecole internationale à Differdange
2017-2020 – 74.7 mio.€

Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff
2017-2022 – 166 mio.€

Centre militaire Herrenbierg
2019-2025 – 137.9 mio.€

Lycée Agricole à Gilsdorf
2016-2020 – 103.9 mio.€

Nordstadlycée à Erpeldange
prochainement – 160 mio.€

Auberge de jeunesse Ettelbruck
2024-2026 – 18 mio.€

Lycée technique du Centre
Au Howald/Ban de Gasperich

École internationale Mondorf
prochainement
et le Domaine Thermal à Mondorf
prochainement – 133.5 mio.€



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Volet Département de la mobilité et des transports

Priorités en matière de mobilité et de transports

- Les crédits budgétaires 2019 tiennent compte des priorités du Gouvernement en matière de transports:
 - Mise en œuvre de la mobilité multimodale (réseau ferré, tramway, bus, mobilité douce, mobilité alternative)
 - Identifier les mesures et les infrastructures les plus adaptées à améliorer durablement la mobilité dans toutes les régions du pays et des régions frontalières
 - Le cas échéant, adapter les planification en cours afin que toutes les infrastructures contribuent au concept global
 - Programme d'investissement ambitieux sera réalisé
 - Projets d'infrastructure seront mis en œuvre plus rapidement qu'initialement prévu
 - Décarbonisation du transport et promotion de l'électromobilité
 - Amélioration de la sécurité routière (Campagnes, radar-tronçon etc.)

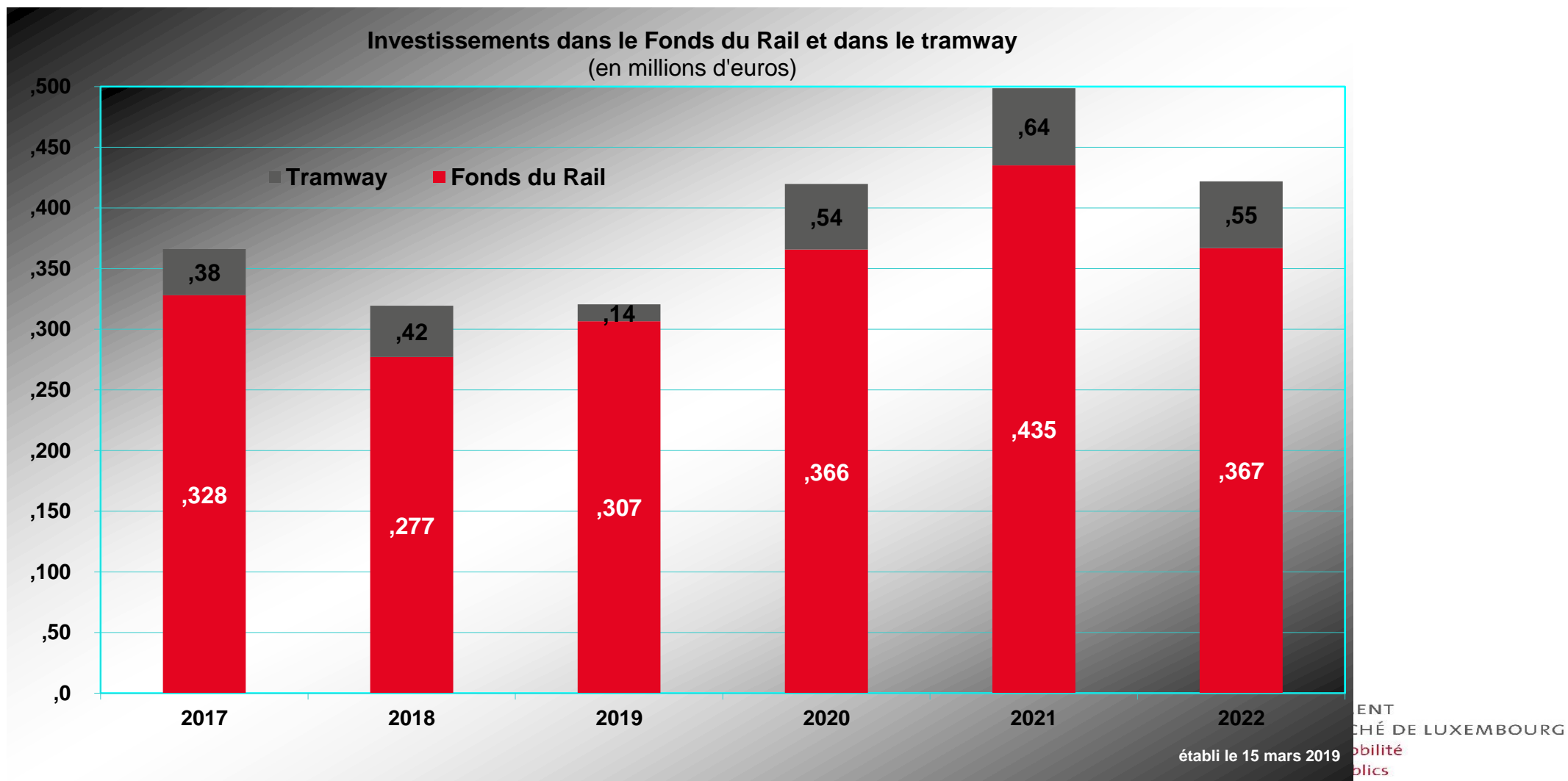


Investissements dans les transport publics

- Investissement dans le rail entre 2018 et 2022: (avec études)
1.752 millions d'euros (plus de 2 milliards avec 2023)
- dont matériel roulant: 400 mio € = le plus grand marché de l'histoire du rail au Luxembourg
Livraison entre 2020 et 2023
- Investissements dans le tramway entre 2018 et 2022:
229 millions d'euros



Investissements dans les transport publics



Chemin de Fer - Fonds du Rail

- Alimentation budgétaire du Fonds du Rail en 2019:
 - Investissement: 220.000.000 €
 - Gestion de l'infrastructure 150.896.000 €
 - Redevance d'utilisation du réseau ferroviaire 20.000.000 €
- Grands projets en cours de réalisation en 2019
 - Adaptation Tête Nord Gare de Luxembourg: 12 mio €
 - Aménagement quais V et V Gare de Luxembourg: 22,9 mio €
 - Pôle d'échange Ettelbruck: 24,2 mio €
 - Mise à deux voies Hamm – Sandweiler: 10,8 mio €
 - Nouvelle ligne Luxembourg – Bettembourg: 30,2 mio €
 - Système automatisé information aux voyageurs: 12,7 mio €



Frais d'exploitation des transports publics

- Service public par rail: 200,3 millions d'euros
- Service public tramway: 7,9 millions d'euros
- Service public par route: 279,1 millions d'euros
 - dont autobus RGTR: 194,9 millions d'euros
 - dont autobus CFL: 33,9 millions d'euros
 - dont autobus TICE: 34,7 millions d'euros
 - dont autobus Ville de Luxembourg (avec lignes coordonnées): 15,6 millions d'euros
- Transports spécifiques: 50 millions d'euros
 - dont CAPABS: 37 millions d'euros
 - dont ADAPTO: 13 millions d'euros



Autres mesures dans les transport publics

- Réforme complète du réseau national de bus RGTR
 - Objectifs de la réorganisation
 - Hiérarchisation et optimisation des lignes d'autobus régionales
 - Amélioration des dessertes les dimanches et jours fériés
 - Amélioration des fréquences en soirée.
- Objectif « no-emission » jusque 2030 par la mise en service de bus électriques sur le réseau RGTR
- Introduction de la gratuité des transports publics le 1^{er} mars 2020

